

tités déjà libérées excédant 100 kilogrammes, à l'époque où les dispositions de la loi seront obligatoires.

Cette loi nouvelle, si elle était adoptée dans toutes ses dispositions, consacrerait une infraction au Code Napoléon, dont l'article 2 est ainsi conçu :

La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif.

Quel que soit le nom dont on décore la sur-élévation des droits dont les sucres sont menacés, il n'en est pas moins patent que c'est une loi de douane qui a pour but de faire payer au sucre brut de toute origine un droit de 42 fr. par 100 kilogrammes au lieu du droit actuel, qui est de 30 francs.

Que cette surtaxe soit appliquée à une époque plus ou moins éloignée en raison des ressources du Trésor, le commerce du Havre est des aujourd'hui tout préparé, malgré son état de malaise, à en subir les conséquences ; mais il devait compter, Monsieur le ministre, qu'une des lois fondamentales du pays serait respectée, c'est-à-dire que les sucres ayant acquitté les droits actuels ne seraient pas soumis, par l'effet d'une mesure rétroactive, à un deuxième impôt présenté sous une forme nouvelle et doublement fâcheuse : celle de l'exercice, le mode de perception le plus rigide de l'impôt, et celle de la rétroactivité, que nos lois et la justice repudient également.

S'il s'agissait du salut du pays, l'esprit patriotique du commerce du Havre et la reconnaissance qu'il prouve pour le chef de l'Etat feraient taire toutes ses réclamations ; il subirait courageusement de plus cruelles nécessités.

Mais ici, il est question d'établir un précédent fâcheux pour trouver dans l'impôt quelques millions de plus.

Et, pour cela, la loi dont le Conseil d'Etat vient d'être saisi attaque dans son essence et notre législation et nos usages. C'est une mesure grave et dont s'ensuit tout le commerce ; car, appliquée aujourd'hui au sucre, elle peut l'être demain à toute autre marchandise.

Le commerce du Havre ne vient pas réclamer aujourd'hui contre le triste privilège dont jouit le sucre, d'être soumis exceptionnellement à de constants remaniements d'impôt. Le commerce des colonies françaises a encore plus à se plaindre sous ce rapport que celui des ports de la métropole. Mais ce qu'ils demandent l'un et l'autre, c'est le respect des lois constitutives du pays.

Les Etats-Unis, aujourd'hui en pleine guerre civile, et obligés de se faire des ressources à tout prix, ne viennent-ils pas de faire droit aux réclamations du commerce américain en exonérant de la surtaxe tout ce qui existait en entrepôt au moment où les Chambres législatives du pays ont augmenté les droits sur diverses denrées ?

Et en France, en pleine paix, on proposerait de soumettre à un double impôt une marchandise entrée dans la consommation après avoir acquitté légalement les droits auxquels elle est soumise !

Le commerce du Havre a la ferme espérance que le gouvernement de l'Empereur ne laissera pas établir un tel précédent.

Lors de la présentation de la loi de dégrèvement de 1860, M. le ministre des finances repoussa la demande de l'industrie sucrière, qui tendait à la faire exonérer des droits sur les quantités de sucre en cours de fabrication à l'époque de la mise en vigueur de la loi, et le suppliait à cet effet d'ordonner le recensement dans les fabriques et raffineries.

Son refus était motivé sur ce que l'esprit des lois françaises s'opposait à toute mesure rétroactive, et que d'ailleurs leurs lois les employes de la douane n'auraient pas suffi à cette vaste opération.

L'esprit des lois françaises s'est-il modifié depuis 1860 ?

Et, ce qui était impraticable en 1860, est-il devenu possible en 1862 ?

Le commerce du Havre appelle également l'attention de Votre Excellence sur les difficultés que produirait l'application rétroactive de la loi.

De nombreuses transactions ont eu lieu sous l'empire de la déclaration de M. le ministre des finances, qui fixait le 1<sup>er</sup> juillet comme l'époque la plus rapprochée de son application. Que de procès entre les commerçants ne résulteraient-ils pas de la rétroactivité de la taxe, si elle était admise en principe !

Permettez, Monsieur le ministre, au commerce du Havre, d'espérer que Votre Excellence, prenant en considération la pétition des négociants soussignés, voudra bien la recommander à l'examen de la commission du Conseil d'Etat appelée à faire un rapport sur le nouveau projet de loi sur les sucres.

Ils ont l'honneur, etc.

(Suivent les signatures).  
La même pétition a été adressée à M. le ministre du commerce et des travaux publics.

On lit dans le *Mémorial de Lille*, du 27 février :

La fabrique de Paris se ranime de plus en plus ; chaque jour voit s'accroître le nombre des acheteurs. Du reste, il est facile de s'assurer de ce mouvement en jetant un coup d'œil sur la quatrième page des journaux. C'est comme un steeple-chase ouvert entre les propriétaires des grands magasins. Si la clientèle leur faisait défaut, ils ne se battraient pas ainsi à coups d'annonces.

Une autre bonne nouvelle : l'article anglais est de plus en plus délaissé. C'est à ce point qu'il faudra recourir au rabais pour pouvoir écouler tous ces produits étrangers dont regorge la place de Paris.

Nous saluerons avec bonheur les premiers symptômes d'une reprise des affaires et nous ne serons certainement pas le dernier à les signaler. Mais nos renseignements prisés à des sources très sérieuses ne concordent pas tout à fait avec ceux du *Mémorial* et il nous est impossible de partager les illusions dont il berce ses lecteurs, sans doute avec les meilleures intentions.

La vérité est que les maisons de Paris ont été visitées par un certain nombre d'acheteurs, car on ne peut passer une saison sans acheter ni vendre absolument rien. Le nombre des acheteurs et le chiffre des affaires ne sont nullement en proportion avec ceux des saisons précédentes.

Pour prouver ce qu'il avance, le *Mémorial* semble s'appuyer sur des indications, qui ne montrent pas chez lui une grande entente des affaires commerciales et des moyens que mettent habituellement en œuvre les maisons de Paris pour attirer la clientèle.

A l'entrée de chaque saison, que les affaires soient plus ou moins prospères, la quatrième page des journaux est occupée de la même manière qu'aujourd'hui par les annonces des grands magasins de détail, avec une habileté de mise en scène à laquelle nous devons rendre hommage.

Mais conclure de là que « si la clientèle leur faisait défaut, ils ne se battraient pas ainsi à coups d'annonces », est une naïveté, pour ne pas dire plus.

Non, malheureusement, la reprise des affaires n'est pas aussi prononcée. Cette semaine encore, on a signalé la cessation de paiement de plusieurs maisons de nouveautés de Paris, qui, cependant, ne faisaient pas de médiocres frais d'annonces.

L'article anglais, dit encore le *Mémorial*, est de plus en plus délaissé, et il doit s'écouler à perte.

En passant, nous prenons acte de cet aveu que la place de Paris regorge de produits étrangers. Quoique tardif, cet aveu a bien son prix.

Nous ne ferons aucune difficulté d'ad-

mettre que tous les articles anglais ne plaisent pas également à la consommation française, car il y a déjà longtemps que nous avons prouvé de mécomptes aux acheteurs qui se gorgeaient avec enthousiasme et indistinctement de tout tissu de provenance anglaise.

Personne, à Roubaix, ne songe à triompher et à croire que la lutte a perdu son caractère sérieux.

Loin de là ; nous connaissons l'habileté et la persistance des producteurs anglais ; ils ont nécessairement consacré cette saison à tâtonner et à se rendre compte des goûts du consommateur français ; instruits par l'expérience et même par leurs insuccès partiels, ils sauront sous peu ne plus nous présenter que des articles qui nous plaisent et qui répondent à nos besoins. De là, une concurrence plus grande que jamais.

Du reste, nos informations nous autorisent à dire, qu'une partie seulement des tissus anglais souffrent de la mévente ; ce sont les articles dont les prix sont un peu élevés.

Les articles très bas prix s'écoulent relativement avec facilité et cela grâce à leur apprêt perfectionné.

Nous ferons encore une observation. Nous n'aurions, en aucun cas, sujet de nous rejouer des pertes éprouvées par les maisons qui se sont chargées de l'écoulement des articles anglais. L'avisement des prix qui en résulterait peserait sur les quelques articles que nous fabriquons encore et une débâcle des tissus anglais entraînerait la débâcle des nôtres. Le malheur du voisin n'enrichit jamais.

Nous croyons donc qu'il faut attendre quelque temps encore avant d'annoncer, d'une façon sérieuse, la reprise des affaires. Il faut baser ses renseignements sur des faits bien établis.

J. REBOUX.

### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

La Société d'Education de Lyon nous prie d'informer nos lecteurs qu'elle destine, pour 1862, une médaille de 400 fr. au meilleur mémoire inédit en français ou en langue étrangère : *Des dangers du luxe dans l'éducation de famille et dans l'éducation publique.*

Les mémoires devront être adressés franco, avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, à M. le secrétaire, librairie de l'Académie et des Ecoles, rue Mercière, 5, à Lyon. Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Les manuscrits ne seront pas rendus ; la société se réserve le droit d'imprimer dans ses *Annales* celui ou ceux qu'elle aura couronnés.

M. le ministre de l'intérieur vient de décider que les citoyens suisses peuvent pénétrer en France munis d'un simple passeport délivré par l'autorité de leur canton et vice, d'ailleurs, par l'ambassadeur de France ou par un des agents consulaires établis en Suisse.

Le dernier numéro du recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient le tableau officiel de la population du département par arrondissements, villes et communes.

La population de la ville de Lille est définitivement fixée à 131,827 habitants.

Voici les chiffres de la population des sous-préfectures et des villes de Roubaix et Tourcoing :

Avesnes, 3,516 ; — Cambrai, 22,587 ; — Douai, 24,486 ; — Dunkerque, 32,113 ; — Hazebrouck, 8,273 ; — Valenciennes, 24,966 ; — Roubaix, 43,274 ; — Tourcoing, 33,498.

Côte de ces centres puissants de population, nous trouvons deux communes qui n'atteignent pas 100 habitants : celle de Forneville, canton de Cambrai-Est, 67 ha-

bitants, et celle de Choisies, canton de Soire-le-Château, 60 habitants.

L'arrondissement de Lille compte 438,242 habitants.

Le succès de la première séance de démonstration du système *Rarey*, par MM. Picconnet père et fils, a été complet.

On a beaucoup applaudi les exercices du jeune Vandereyden, dont les dispositions extraordinaires ont excité l'étonnement et l'admiration.

Demain soir, une fête équestre sera donnée par MM. Picconnet et M. Charles Vandereyden.

Les enfants accompagnant leurs parents ne paieront pas d'entrée.

L'administration municipale de Tourcoing organise en ce moment, avec le plus grand succès, une magnifique tombola dont le produit est destiné à secourir la classe laborieuse.

M. le maire, dont la louable initiative mérite les plus grands éloges, a fait un appel à la bienfaisance générale pour augmenter le nombre des lots.

Hier, on a vu à la station une caisse renfermant de la porcelaine. Cet envoi est fait par S. E. M. le maréchal Mac-Mahon. Puisse cet exemple être suivi par beaucoup d'autres personnes généreuses.

Tourcoing. — Un vol a été commis à Tourcoing, dans des circonstances assez graves, chez M. Bourla. Un de ses ouvriers avait été chargé d'aller toucher un billet de 500 fr. 95 cent. Il toucha la somme exactement, mais se l'appropriée et disparut.

La police de Tourcoing prévenue aussitôt, se mit en quête de ce jeune homme à peine âgé de 17 ans. Il avait été vu à Tourcoing, puis suivi à la piste jusqu'à Mouveaux, par un des agents de M. le commissaire central. On parvint à l'arrêter à Lille, encore nanti d'une somme de 400 fr.

On lit dans un journal de Lille :

Il y a quelques années, le gouvernement néerlandais organisait une légion étrangère, et des recruteurs, dont le siège était rue des Oyers, enrôlaient, à Lille surtout, des hommes pour cette destination.

L'autorité a dû interdire la spéculation de ces anciens *marchands d'hommes*, selon l'énergique dénomination vulgaire. Il paraît que ces spéculateurs ne se piquant pas d'habitude d'une bien grande délicatesse, plaidaient la défense d'engager des Français, et s'attribuaient par des manœuvres peu scrupuleuses le prix des engagements stipulé 125 fr. au moment de l'arrivée au dépôt en Hollande, 280 fr. à l'arrivée aux Grandes-Indes, lieu de destination, et 280 fr. à l'expiration du congé de six ans que les engagés contractaient.

Plusieurs jeunes gens des environs de Lille, de Marquette, Thumesnil, etc., s'étaient laissés prendre à ces amorces, et depuis leur départ on n'en avait plus entendu parler. Plusieurs lettres venant de Batavia, du district de Lamponche, viennent d'arriver à l'adresse de leurs familles.

Nos jeunes concitoyens se plaignent beaucoup des souffrances qu'ils ont endurées, et supplient leurs parents de se préoccuper de les rapatrier, s'il est possible. Des demandes ont été en conséquence adressées au gouvernement français.

On lit dans le *Mémorial* :

L'administration du chemin de fer nous communique la note suivante :

Avant-hier, une machine appartenant à M. Grosseil, entrepreneur des travaux neufs et montée par le mécanicien Baudoux et 4 ouvriers, retournait seule pour faire de l'eau. Entre Aire et Lillers, cette ma-

chine a déraillé et est allée se jeter dans le ruisseau. Le mécanicien Baudoux est tué. Sur les 4 hommes qui l'accompagnaient, un a eu le bras cassé, les trois autres sont contusionnés.

Des instructions nouvelles viennent d'être données par le ministre d'Etat aux membres de la commission de censure et aux inspecteurs de théâtres, relativement aux ouvrages dramatiques et aux représentations théâtrales. Déjà le ministre avait fait connaître ses intentions aux directeurs et en avait également informé la commission des auteurs dramatiques.

Aujourd'hui que tous les intérêts ont été prévus, des mesures sérieuses seront prises pour relever le niveau du théâtre en éloignant de plus en plus les œuvres inconvenantes qui, par le fond et par la forme, peuvent porter atteinte à la tranquillité publique.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### Tribunaux.

M. Laurentie, rédacteur, et M. Mac-Sheehy, gérant du journal *l'Union*, M. Dubuisson, imprimeur, étaient assignés, ainsi que M. Carion, rédacteur de *l'Emancipateur* de Cambrai, devant la sixième chambre correctionnelle pour défaut d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Le délit avait été relevé dans un article ayant pour sujet *La liberté du mal*. Cet article avait été reproduit par *l'Emancipateur*. M. Laurentie a présenté quelques observations. M. Berryer a défendu ensuite les deux prévenus. Le journal *l'Union*, M. Carion a présenté lui-même sa défense. Le tribunal a rendu un jugement qui condamne MM. Laurentie et Mac-Sheehy chacun à deux mois de prison et à 2,000 francs d'amende ; M. Dubuisson, imprimeur à 500 fr. d'amende ; M. Carion à 1 mois de prison et 500 fr. d'amende.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 28 février.

Rome, 25. Le comité national a invité les Romains à quitter les réunions du carnaval, pour se rendre au Forum, siège de la grandeur antique. De nombreux rassemblements d'hommes du peuple ont obéi samedi à ce mot d'ordre sans pousser aucun cri. La gendarmerie française et la gendarmerie pontificale ont fait évacuer le Forum.

Aujourd'hui les rassemblements ainsi que les precautions continuent. Des arrestations ont été opérées.

L'empereur d'Autriche a envoyé au Pape un riche cadeau composé d'ornements pontificaux.

Naples, 25. — La ville est en fête par suite de la conscription.

Turin, 27 février.

Dans le Sénat on continue la discussion de la loi de la cour des comptes.

Deux des principales dispositions du projet ministériel ayant été rejetées, on a pris pour base de la discussion le projet modifié par le bureau central.

Les conventions postales avec la Suisse et la Grèce sont approuvées.

La discussion dans la Chambre a roulé sur la monnaie d'or dans le royaume.

Une lettre turnoise de la *Perséphone* dément le bruit d'un accord établi entre Rattazzi, Farini et Minghetti, en vue de l'éventualité d'une crise ministérielle.

L'emprunt italien est à 69-25.

Turin, 28 février.

Le bruit de la maladie du roi Victor-Emmanuel, qui circulait hier à Paris, est faux.

Sa Majesté a été un peu indisposée il y a huit jours, mais elle est aujourd'hui parfaitement rétablie et est partie hier pour la campagne.

Vienne, 27 février.

Athènes, 22. — Les troupes ont avancées jusqu'à un quart d'heure de Nauplie qui se trouve bloquée par terre et par mer.

A Tripoli a eu lieu aussi un manifestation populaire.

Le gouvernement est dans l'intention d'organiser une levée en masse dans les provinces menacées.

Dans Athènes règne la tranquillité, mais les cafés et certaines rues sont occupés militairement.

Le roi revient. Sixante hommes de la garnison de Nauplie sont passés aux troupes royales.

### FAITS DIVERS.

Le monde des affaires est en émoi depuis quelques jours, par suite de la disparition d'un agent de change qui laisse un passif de près de deux millions, dont 13 à 14 cent mille francs dus au public.

Les journaux sérieux reproduisent sans commentaires, le *canard* suivant :

Un observateur, M. H. Sauvageon, de Valence, a étudié les différents phénomènes qui se produisent dans une tasse de café lorsqu'on y met le sucre ; voici le résultat de ces observations, qui transforment une demi-tasse en un baromètre :

Si en sucrant votre café, dit M. Sauvageon, vous laissez le sucre fondre sans agiter le liquide, les bulles d'air contenues dans le sucre montent à la surface du liquide. Si les bulles forment une masse spumée, se maintenant bien au centre de la tasse, vous avez l'indication du beau fixe ; si, au contraire, l'écume se rend en anneau au bord du vase, vous avez l'indi-

torts envers M. d'Avigny, puis-je encore enlever à sa fille un nom et un rang qui lui étaient réservés ?

Cette délicatesse, qui vous honore, ne fait que fortifier ma résolution. Je vous en conjure, Alice, plus un mot de M<sup>lle</sup> d'Avigny. Je regrette profondément de ne pouvoir répondre aux intentions de mon père ; mais soyez franche : ne suffit-il pas de voir Laurie une heure pour comprendre qu'elle ne rendra jamais un homme heureux ?

Comme Alice gardait le silence, le comte prit bientôt en s'chauffant :

Voulez-vous que j'épouse une coquette qui ne sonne qu'à ses succès, une enfant gâtée égoïste et désolée, une femme dont l'esprit vulgaire ne comprend, ne sent rien de ce qui est noble et élevé, dont l'horizon étroit n'embrasse que plaisirs et parures ? J'ai sérieusement réfléchi aux conséquences de cette union, je les ai envisagées avec effroi et, depuis que je vous connais, Alice, chaque jour me convainc davantage que vous seule êtes l'amie, la compagne que j'ai toujours rêvée. Sans vous, ma vie sera triste, froide, prosaïque ; avec vous, je jouirai d'un bonheur digne d'être envié. Songez que je n'ai jamais eu ni mère ni sœur pour embellir ma vie et me soulager mes peines, et je refusez-vous la tâche la plus noble que vous attend, la mission de remplacer à vous seule tous ces anges qui ont manqué à ma jeunesse. En un mot, Alice, permettez-moi d'être heureux !

Subjugué par tant d'amour, le comte eut plus la force de résister. Les palpitations baissées, les joues pourpre et les yeux humides, en proie au trouble le plus ravissant, elle balbutia à voix basse :

Où, Edmond, soyez heureux ; soyez-le ensemble, si nos parents y consentent !

Nous ne peindrons pas le moment qui suivit, moment où leurs cœurs se parlèrent sans le secours des paroles, où, les mains enlacées, ils oublièrent tout pour ne plus songer qu'au bonheur de s'appartenir.

Mais ce moment fut court ; deux voix bien connues vinrent les arracher à leur extase.

C'est Eugénie ! dit Alice en tressaillant.

C'est Félix ! s'écria le comte.

Et ils s'élançèrent au-devant de leurs amis.

Nous vous connaissons, dit la vicomtesse, on se dispose à rentrer pour prendre une tasse de thé avant le départ. Battons-nous ; le reste de la société a beaucoup d'attente. Comte, rendez votre bras à Alice ; elle doit être fatiguée.

Et la clairvoyante Eugénie, qui, malgré l'obscurité presque complète, s'était aperçue du trouble d'Alice, prit les devants avec son mari pour laisser nos deux jeunes gens libres de continuer leur entretien.

Edmond en profita. D'une voix tremblante de la plus douce émotion, il traça un riant tableau de leur félicité à venir. Il peignit sous les couleurs les plus poétiques ce vieux château de Rochebrune où ils passeraient la plus grande partie de l'année, trouvant dans leur amour, dans leurs tendres soins pour le marquis et pour M<sup>lle</sup> Norbert, et dans la culture de leur art favori, des plaisirs bien préférables à ceux de la capitale.

Parfois, ajouta-t-il, nous recevrons quelques amis. Félix et sa femme viendront parcourir avec nous nos belles montagnes de l'Auvergne. Nous ferons aussi, chaque année, une apparition à Auteuil, et ce jardin que nous parcourons, et ce

joli bosquet d'acacias que nous venons de quitter, raviveront en nous le souvenir de l'heure la plus belle de notre vie.

D'abord Alice l'avait écouté avec ravissement ; puis, quand il avait parlé de son père, qui verrait en elle une fille chérie, la pensée des principes rigides du vieux marquis lui avait serré le cœur, et ce n'était plus qu'avec une profonde anxiété qu'elle prêtait l'oreille aux rêves dorés du jeune homme.

Où, répondit-elle avec un soupir, oui, cette heure fut bien la plus belle de notre vie. Fasse Dieu que nous n'ayons pas à pleurer bientôt ce court moment de bonheur !

Encore des pensées sombres, mon Alice ! Et cela par cette soirée si calme et si douce, quand les étoiles semblent nous sourire, quand nous nous aimons et que nous sommes réunis !

Le serons-nous longtemps ? Votre père ne nous séparera-t-il pas ? Croyez-vous, Edmond, que le marquis de Rochebrune consente au mariage de son fils avec une pauvre fille qui porte un nom souillé ?

Courage et bon espoir, ma bien-aimée Alice ! Mon père m'idoilâtre ; mes prières, et surtout vos grâces et vos vertus, touchent son excellent cœur. Dès demain je lui apprendrai notre amour, et, s'il le faut, je me jette à ses pieds pour le fléchir. Rassurez-vous donc et ayez confiance en Dieu.

A ces mots, ils pressèrent le pas pour rejoindre M. et M<sup>lle</sup> d'Orange, et ce fut en causant, en plaisantant avec eux qu'ils atteignirent la maison presqu'en même temps que le reste de la société. Personne, si ce n'est Eugénie, ne soupçonna que grave entretien ils venaient d'avoir, tant

le comte sut mettre de gaieté et de naturel à causer avec les autres dames, et Alice de gracieuse aisance et d'aimable empressement à servir le thé avec la vicomtesse.

Mais une fois seules, les deux amies s'assirent côte à côte sur une causeuse dans le petit cabinet où était le berceau de Georges, et là Eugénie entendit avec la joie la plus vive les confidences d'Alice.

Elles ne se séparèrent qu'au moment où le vicomte rentra, après avoir reconduit avec Edmond une famille du voisinage.

LA VICOMTESSE DE LERCHY.

(La suite au prochain numéro).

### CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Mouscron, et vice versa.

Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron à 5.40 7.20 8.30 10.15 11.45 m. 2.03 3.15 4.40 6.05 8.25 11.45 soir.

Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.58 7.40 8.47 10.34 matin, 12.03 2.23 3.33 4.58 6.23 8.43 11.30 soir.

Tourcoing à Mouscron, à 6.07 7.50 8.56 10.44 matin, 12.11 2.32 3.41 5.09 6.34 8.51 soir.

Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.00 11.28 m. 1.02 3.15 4.48 7.15 8.03 9.30 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.40 6.55 8.50 10.10 11.43 matin, 1.10 3.30 4.58 7.27 8.13 9.40 soir.

Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.53 m., 1.18 3.38 5.08 7.37 8.23 9.50 soir.